

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-14

CONTENTIEUX DU PERSONNEL AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Général est appelé à répondre devant le Tribunal Administratif au recours en annulation formé par Monsieur François BONHOMME à l'encontre de l'arrêté départemental portant détachement d'un attaché territorial, auprès de la Sématég.

Devant le Tribunal Administratif, le Conseil Général s'attachera à démontrer que, contrairement aux dires du requérant, les fonctions nouvellement exercées par l'agent sont compatibles avec les précédentes activités administratives.

En vue de la préservation des délais contentieux, j'ai été amené à prendre les premières mesures en défense en confiant au cabinet d'avocats Jean COURRECH (31 Toulouse), un mandat d'assistance et de représentation juridiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte des mesures conservatoires prises pour la défense des intérêts départementaux ;
- décider d'intervenir en défense et m'autoriser à agir en justice (instance n° 07.974) ;
- mandater le cabinet d'avocats Jean COURRECH, chargé d'une mission d'assistance et de représentation juridiques.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-14

**CONTENTIEUX DU PERSONNEL
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte des mesures conservatoires prises pour la défense des intérêts départementaux ;
- Décide d'intervenir en défense et autorise Monsieur le Président à agir en justice (instance n° 07.974) ;
- Mandate le cabinet d'avocats Jean COURRECH, chargé d'une mission d'assistance et de représentation juridiques.

Pour l'adoption : 10 voix

Avis contraire : néant

Abstention : néant

N'a pas pris part au vote : M. François Bonhomme

Adopté.

Le Président,